

Déclaration de LAWPRO relative aux renseignements personnels des COMMIS¹ employés par un AVOCAT SOUSCRIPTEUR² **(Collecte, utilisation et communication continues des renseignements personnels par LAWPRO)**

La Compagnie d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats (« LAWPRO ») utilise les informations fournies par les COMMIS à tout moment à un certain nombre de fins fondamentales dans le cadre du fonctionnement du programme TitrePLUS^{MD}. Les renseignements peuvent être fournis par le COMMIS, L'AVOCAT SOUSCRIPTEUR qui emploie le COMMIS ou le CABINET³ où travaille le COMMIS.

Programme d'assurance TitrePLUS

Lorsque le COMMIS :

- a déposé une demande d'assurance TitrePLUS; ou
- participe ou a participé, d'une autre manière, au programme TitrePLUS,

les renseignements personnels peuvent être recueillis, utilisés ou divulgués (si applicable) aux fins suivantes :

- établir la garantie d'assurance;
- déterminer et percevoir les primes et les autres montants dus;
- souscrire et évaluer le programme TitrePLUS, notamment par l'établissement de statistiques liées à la souscription et à la gestion des risques;
- détecter et prévenir les actes frauduleux ; ou
- traiter les RÉCLAMATIONS, y compris déterminer l'étendue de la couverture d'assurance, s'il y a lieu, et examiner et évaluer lesdites demandes, négocier les règlements appropriés, plaider selon le cas et régler de telles RÉCLAMATIONS.

Gestion des risques

Les renseignements personnels peuvent être utilisés pour communiquer avec le COMMIS, L'AVOCAT SOUSCRIPTEUR ou le CABINET et/ou son personnel ou pour leur fournir de l'information à propos au sujet d'initiatives de contrôle des pertes ou de méthodes de gestion ou de réduction des risques liés au programme TitrePLUS ou à la propriété de biens immobiliers.

Mots de passe

Les renseignements personnels peuvent être utilisés pour créer les mots de passe qui permettent au COMMIS d'accéder aux systèmes sécurisés administrés par LAWPRO, ses partenaires ou ses mandataires.

Exigences réglementaires

Les renseignements personnels peuvent être recueillis, utilisés ou divulgués (si applicable) par LAWPRO pour :

- obtenir une réassurance et répondre aux exigences des réassureurs en matière de déclaration et de vérification; ou
- remplir les obligations réglementaires et les autres obligations légales et comptables de LAWPRO.

En particulier, dans le cadre du programme TitrePLUS, LAWPRO peut divulguer les renseignements personnels du COMMIS aux entités suivantes :

- aux tiers participant à une réclamation adressée à LAWPRO en tant qu'assureur (y compris les avocats, les experts en réclamations, les experts, les médiateurs et les arbitres), mais uniquement dans la mesure où la divulgation des renseignements personnels est nécessaire au traitement ou à la résolution de la réclamation; et
- aux organismes de réglementation ayant compétence sur les sociétés d'assurance et de services financiers, dans la mesure où ils exigent la divulgation des renseignements personnels ou l'accès à ceux-ci.
-

Si, dans le passé, à présent ou à l'avenir, le COMMIS a participé ou participe au programme TitrePLUS, il consent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements personnels comme il est indiqué dans la présente déclaration. Ce consentement est un consentement continu pour les renseignements fournis dans le passé, à présent ou à l'avenir et/ou conservés par LAWPRO, comme il est indiqué dans la présente Déclaration, et lie les héritiers et les fiduciaires testamentaires. Si LAWPRO envisage de recueillir, d'utiliser ou de communiquer les renseignements personnels d'une manière autre que celle décrite dans la présente déclaration dans le cadre du programme TitrePLUS, il devra, si la loi l'exige :

- communiquer cette modification à la présente déclaration par courriel, par la poste ou par affichage sur son site Web et le consentement à ce changement sera implicite; ou
- dans les cas d'utilisation ou de divulgation propres à un COMMIS particulier, communiquer directement avec ce COMMIS et obtenir le consentement approprié.

*Pour obtenir la version la plus récente de la **déclaration de LAWPRO relative aux renseignements personnels des COMMIS employés par un AVOCAT SOUSCRIPTEUR** ou du code de confidentialité de LAWPRO, rendez-vous au www.lawpro.ca/privacy ou contactez le service à la clientèle au 416 598-5899 ou 1 800 410-1013, ou envoyez un courriel à service@lawpro.ca.*

^{MD} LAWPRO, Assurance LAWPRO, TitrePLUS et le logo LAWPRO sont des marques déposées de Lawyers' Professional Indemnity Company.

1 Dans la présente déclaration, « COMMIS » désigne une personne qui exécute des travaux de bureau à l'appui d'un avocat souscripteur.

2 Dans la présente déclaration, « AVOCAT SOUSCRIPTEUR » désigne un avocat qui souscrit au programme d'assurance de TitrePLUS de LAWPRO.

3 Dans la présente déclaration, le terme « CABINET » comprend toutes formes de partenariat, d'association, et de corporations légales et comprend la forme plurielle dans les cas où elle s'applique.